

Publié le 02.10.2024

Envoyé en préfecture le 02/10/2024

Reçu en préfecture le 02/10/2024

Publié le

ID : 014-200065589-20240926-2024_132-DE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**
1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Frénoeuville, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
19.09.2024
Date d'affichage
19.09.2024

Nombre de conseillers :
En exercice 39
Présents 25
Titulaires 25
Suppléants 0
Pouvoirs 5
Votants 30

Quorum 20

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mme Marie-Françoise ISABEL M. Thomas LEROY, Mme Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mme Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mmes Patricia LECOMTE, Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes Florence GUERIN (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Marianne TURPIN, Ann BAUGAS (pouvoir à Sophie de GIBON), Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, William HERFORT, Alain PORQUET, Mme Alexandra LEPINAY (pouvoir à Coralie ARRUEGO), M. Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Stéphane CASTEL), Mme Christel POIROT, MM. Didier LEMONNIER, Alain BOHEME et Patrice MARTIN.

Secrétaire de séance : Mme Magali LONCLE

Délibération n° 2024 / 132

Objet : TRAVAUX ET VOIES – Création d'une piste cyclable entre Argences et Vimont : demande de subventions

Dans le cadre des travaux de création d'une piste cyclable entre Argences et Vimont, il convient de solliciter les subventions pouvant être obtenues auprès de l'Etat et du Département du Calvados. Le coût total du projet est aujourd'hui estimé à 216 392,50 € HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Sollicite pour la réalisation d'une piste cyclable entre Argences et Vimont :

- La DETR ou le Fonds Vert à hauteur de 20 %, soit 43 278,50 € HT
- L'enveloppe dédiée au cyclable dans le Contrat de territoire départemental à hauteur de 60 % soit 129 835,50 € HT

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Magali LONCLE



Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président Claude FOUCHER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr